

Une formation proposée
par l'Association
Gard' et Autonomie et la SCIC IFAD,
financée par le département du GARD*.



Une plateforme Départementale innovante : Une équipe d'ergothérapeutes dédiée à l'évaluation des capacités de la personne âgée et/ou en situation de handicap dans une démarche de prévention de la perte de l'autonomie. Des chantiers d'insertion qui récupèrent, retraitent, et reconditionnent les aides techniques pour le prêt, la location ou la vente en fonction des besoins des bénéficiaires.



*Formation gratuite pour les SAAD et prise en charge des frais de remplacement des salarié(e)s.



CONTACTEZ-NOUS

IFAD

Information Formation
Animation Développement

Maison de l'Entreprise
Place Jules Ferry
34190 GANGES

 contact@scicifad.fr
www.scicifad.fr

 <https://www.facebook.com/ifad34190>

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00



04.67.73.64.05

FORMATION PROFESSIONNELLE

"Favoriser l'autonomie à domicile
des personnes âgées
en situation de handicap"





POUR APPORTER UNE SOLUTION DURABLE :

Le Conseil Départemental s'engage dans une démarche de prévention auprès des personnes en perte d'autonomie en soutenant ce dispositif innovant de mise à disposition d'aides techniques.

Cette solution permet de lutter conjointement contre l'insécurité liée à la dépendance à domicile (risques de chutes ou d'isolement), le gaspillage des ressources en matériel après usage, et la prévention des risques auprès des professionnels dans leurs manipulations au domicile.

FINANCEMENT :

Conseil départemental du Gard

DURÉE : 7h



LE CONSTAT

A domicile, les professionnel(le)s qui interviennent auprès des personnes en perte d'autonomie, repèrent des besoins, mais ne connaissent pas toujours les aides techniques* disponibles, ni les modes d'accès aux aides.

Ils courent le risque de se blesser lors des manipulations en faisant seul, sans l'aide technique appropriée.

Ils souhaitent faire remonter les informations, mais la personne en perte d'autonomie hésite souvent à engager des dépenses.

Pourtant la solution existe !

*les aides techniques sont "tout instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne handicapée pour son usage personnel y compris pour répondre à un besoin lié à l'exercice de la parentalité." D245-10 Code de l'action sociale et des familles.

UNE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

- Identifier les besoins des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap ;
- Distinguer les différents troubles sensoriels en lien avec le processus de vieillissement ;
- Connaître et identifier les aides techniques adaptées aux besoins de la personne ;
- Informer et communiquer pour développer la démarche d'accès aux aides techniques ;
- Comprendre l'enjeu d'une évaluation (ergothérapeute);
- Maîtriser l'usage des aides techniques à domicile en toute sécurité.

